

# **GUIDE DU CITOYEN ACTIF POUR UNE REFORME CHIMIQUE REACH REUSSIE**



**Pourquoi et comment vous impliquer dans la bataille européenne pour une nouvelle réglementation chimique qui protège la santé publique, l'environnement, les droits des travailleurs et des consommateurs**

Octobre – Décembre 2005

## Résumé

L'UE est aujourd'hui en plein processus d'élaboration d'une nouvelle législation réglementant la production et l'utilisation des substances chimiques : une réforme qui est nécessaire pour nous protéger correctement des dangers des substances chimiques, et en particulier de l'accumulation de toxiques dans l'environnement et dans nos organismes. En Octobre 2003, la Commission a publié le texte d'une nouvelle réglementation mettant en place un nouveau système baptisé REACH (Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) et les deux autres institutions européennes, le Parlement européen (vos élus) et le Conseil européen (émanation des gouvernements) vont se prononcer en 1ere lecture cet automne 2005 et amender le texte.

Cette réforme est cruciale pour les citoyens européens : c'est l'occasion d'obtenir l'abandon des pires substances chimiques, de donner aux citoyens le droit de savoir quelles sont les substances chimiques présentes dans les produits qu'ils consomment, et de créer un nouveau système encourageant les industriels à inventer de nouveaux produits plus sûrs et plus soutenables d'un point de écologique.

Toutefois, il existe une forte opposition à la réforme de la part de l'industrie chimique européenne et états-unienne, ainsi que de certains utilisateurs de produits chimiques en aval. Cette opposition n'est pas frontale, elle consiste à déposer des milliers d'amendements pour vider REACH de son contenu. Le pouvoir des lobbies industriels à Bruxelles est démesuré et le texte actuel de REACH reflète déjà les nombreux renoncements de la Commission et de nos gouvernements face à leurs exigences. C'est pourquoi vous devez vous mobiliser pour que REACH soit amendé positivement et change vraiment les choses. Nous n'aurons pas de deuxième chance avant longtemps.

Ce guide a pour vocation de vous aider à comprendre les enjeux de REACH (section 1) et de vous guider pour faire entendre votre voix auprès du Conseil et du Parlement européens (section 2). Ne soyez pas effrayé par sa longueur, vous n'êtes pas obligé de tout lire, des listes de députés et des textes à copier/coller occupent l'essentiel des pages, sautez directement au paragraphe qui vous interpelle avec le sommaire, piochez dans le texte, inspirez vous pour vos propres activités.

## **SECTION 1 : COMPRENDRE**

|   |    |
|---|----|
| 1.1 Pourquoi une réforme de la réglementation chimique ?                | p4 |
| 1.2. La réforme REACH telle que rédigée par la Commission européenne    | p4 |
| 1.3. Pourquoi m'impliquer ?   | p5 |
| Environnement   | p5 |
| Santé publique  | p5 |
| Conditions de travail   | p5 |
| Droits des consommateurs  | p6 |
| Gestion des eaux usées et des déchets                                   | p6 |
| Economie  | p6 |
| Développement durable et chimie verte                                   | p6 |
| Et les tests sur animaux ?  | p7 |
| 1.4. Les principales améliorations à apporter au texte de la Commission | p7 |

## **SECTION 2 : AGIR !**

|  |     |
|--|-----|
| 2.1. Comment m'impliquer ?   | p8  |
| 2.2. Agir sur les députés français du Parlement européen (+ listes par région) | p9  |
| 2.3. Agir sur la position du gouvernement français au sein du Conseil européen | p16 |
| 2.4. Agir sur la Commission européenne   | p17 |
| 2.5. Remerciements   | p17 |
| 2.6. Dessins pour cartes postales ou emails                                    | p18 |

## SECTION 1 : COMPRENDRE

### 1.1. Pourquoi une réforme de la réglementation chimique ?

**Ignorance toxique et circulation de l'information :** Il n'existe pas de données sanitaires et environnementales sur plus de 90% (en tonnage) des 100 000 substances commercialisées sur le marché européen. De plus, l'information lorsqu'elle existe n'est pas systématiquement mis à disposition des intéressés.

**Prévention et précaution :** La réglementation actuelle rend imprévisible les problèmes de santé et d'environnement liées à l'usage massif des substances industrielles et nous les découvrons toujours avec un temps de retard lorsque les impacts se sont déjà déclarés. Il devient par ailleurs difficile de ne pas tirer un lien entre le développement croissant de maladies chroniques et la diffusion de substances persistantes dans l'environnement.

**Charge de la preuve :** Pour agir contre un produit chimique aujourd'hui, l'administration ou le plaignant doivent apporter la preuve de sa nocivité et son impact. La longue procédure et les batailles juridiques et techniques qui l'accompagnent rendent le système parfaitement inefficace. Il faut inverser cette logique : c'est à l'industrie d'apporter les preuves de non nocivité de ses produits avant leur commercialisation.

**Innovation :** La réglementation actuelle distingue les substances chimiques existantes (produites avant 1981) des nouvelles (enregistrées depuis 1981) avec des exigences d'évaluation des risques pour ces dernières mais quasi-nulles pour les premières. Ce qui n'incite pas vraiment à innover et renouveler la panoplie de molécules. A travers la remise en cause de sa panoplie de produits chimiques suivant les règles du développement durable, l'industrie produira des efforts de recherche et de développement d'innovation qui bénéficieront à sa compétitivité et à l'économie européenne.

**Mériter la confiance du public :** Le monde de la chimie industrielle ne cesse de se plaindre du *désamour* et de l'*ingratitude* du public envers ses activités. Pour mériter et restaurer cette confiance, il faudra que l'industrie chimique se plie à de nouvelles règles de responsabilité sociale et écologique qui lui font aujourd'hui cruellement défaut.

### 1.2. La réforme REACH telle que rédigée par la Commission européenne

REACH est un projet qui a pour ambition de contrôler les substances chimiques produites, importées et utilisées sur le territoire de l'Union Européenne. REACH est l'abréviation de : enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances CHimiques.

#### **Enregistrement**

L'enregistrement est la base du système REACH. Producteurs et importateurs de produits chimiques devront produire des informations et enregistrer toutes les substances dont la quantité produite dépasse une tonne par an. Cet enregistrement sera consigné dans la base de données centrale qui sera gérée par la nouvelle Agence au niveau européen.

#### **Evaluation**

Les autorités nationales compétentes examinent les dossiers d'enregistrement et peuvent, par exemple, faire la demande d'informations supplémentaires. Une évaluation de substance peut être réalisée quand il y a raison de croire que la substance présente un risque pour la santé ou l'environnement. Cela peut être par exemple des substances qui sont persistantes ou bioaccumulables, ou des substances dont la quantité totale produite demande une évaluation plus poussée.

#### **Autorisation**

Les produits chimiques dits « extrêmement préoccupants » seront soumis à autorisation. Chaque usage particulier nécessite une autorisation. L'industrie doit démontrer que les risques découlant de l'usage en question peuvent être valablement maîtrisés, ou que les bénéfices socio-économiques de l'usage sont supérieurs aux risques encourus.

#### **Restriction**

Les substances qui font courir des risques inacceptables à la santé et à l'environnement doivent faire l'objet d'une restriction à l'échelle communautaire. Ces restrictions constituent un filet de sécurité supplémentaire au système. Les restrictions peuvent prendre la forme de mesures de contrôle des risques, d'interdictions de certains usages, d'interdictions d'utilisation par les consommateurs ou d'interdictions totales.

**Tout savoir en détails sur la réforme REACH : [www.reachplus.org](http://www.reachplus.org)**

### 1.3. Pourquoi m'impliquer ?

#### Environnement

C'est en 1962 que le public fut confronté la première fois avec le problème des produits chimiques persistants. Il s'agissait à l'époque des pesticides chlorés de 1ère génération tels que le DDT qui ne se dégradent pas dans l'environnement mais au contraire s'accumulent dans la chaîne alimentaire provoquant des impacts énormes sur la biodiversité. En 1972, le DDT et plusieurs autres pesticides furent interdits dans les pays occidentaux mais ces produits sont tellement persistants qu'on en retrouve encore dans l'environnement mais aussi dans le lait maternel et le cordon ombilical. Il fallut attendre 2002 pour qu'une convention internationale dite convention de Stockholm sur les POP (polluants organiques persistants) soit adoptée à l'échelle mondiale pour interdire définitivement ces substances surnommées les 12 salopards.

Entre temps, parce que l'erreur fut répétée en l'absence de réglementation plus générale pour empêcher la production de molécules avec les mêmes propriétés, d'autres « salopards » sont apparus sur le marché. La situation aujourd'hui est **l'omniprésence de plusieurs de ces substances persistantes, bioaccumulables et toxiques dans tous les écosystèmes de la planète**, depuis les pôles jusqu'aux sommets alpins en passant par les fonds océaniques, et dans tous les êtres vivants, depuis l'ours polaire en passant par les oiseaux de proie et les mammifères marins jusqu'au **fœtus humain**. Les normes environnementales et les dispositifs de réduction des rejets sont impuissants à résoudre ce problème car les quantités les plus infimes de ces substances parviennent à se concentrer à travers la pyramide alimentaire. **La seule solution est de ne plus commercialiser de produits persistants et bio-accumulables et de remplacer ceux qui sont commercialisés par des alternatives plus sûres.**

Plus d'informations :

[www.vigitox.org](http://www.vigitox.org)

[www.wwf.fr/detox/](http://www.wwf.fr/detox/)

#### Santé publique

Tandis que la biodiversité décroît, les êtres humains montrent à leur tour des signes alarmants de l'influence de ces substances sur leur santé et leur avenir en tant qu'espèce. En effet, plus de 300 substances persistantes d'origine industrielle ont pu être détectées dans le corps humain. On les trouve en quantité croissante dans le lait maternel et on sait qu'elles sont nombreuses à pouvoir passer la barrière placentaire pour contaminer le fœtus en développement. Il n'existe en France aucun programme systématique de surveillance sanitaire de ces substances (dans l'environnement non plus, pour la plupart d'entre elles).

Les liens entre cette pollution corporelle et le développement extraordinaire de plusieurs types de cancers ces 30 dernières années (en tenant compte du vieillissement de la population et des pratiques tabagiques et alcooliques) commencent seulement à être explorés. Il en va de même avec la chute drastique du nombre de spermatozoïdes observés chez les hommes sur la même période. La toxicologie est incapable d'apporter des réponses devant l'ampleur des combinaisons possibles des effets de ces substances.

Même la question de la dose d'exposition n'est plus considérée comme un élément fiable. En effet, certaines substances appelées « perturbateurs endocriniens » ont la possibilité d'interférer avec les hormones, ce qui, au premier âge, peut provoquer de très graves dysfonctionnements du développement et l'apparition de troubles chroniques comme le cancer, la perte de fertilité, un système immunitaire déficient ou des troubles du développement cérébral. La toxicologie publique n'a d'ailleurs jamais considéré, dans ses calculs de risque, « les populations vulnérables », en premier lieu, l'enfant dans ses premiers stades de développement, mais aussi les femmes en âge d'avoir un premier enfant, les personnes âgées et autres individus à sensibilité particulière. Le lobby de l'industrie chimique qualifie ces questions de « débat émotionnel » alors qu'il s'agit, au-delà des controverses scientifiques, d'**une question éthique majeure dont chacun est en droit de se saisir et à laquelle nos représentants politiques sont en devoir de répondre.**

**Là encore, le défi n'a pas de réponse impossible, il s'agit juste de choisir correctement les molécules que notre industrie peut produire et commercialiser en évitant certaines propriétés incontrôlables.**

[www.artac.info](http://www.artac.info)

[www.agirpourenvironnement.org](http://www.agirpourenvironnement.org)

[www.vigitox.org](http://www.vigitox.org)

[www.debatse.org](http://www.debatse.org)

#### Conditions de travail

Les travailleurs de l'industrie chimique sont les premiers concernés par le maintien, contre toute logique et toute éthique, de la production et de l'utilisation de substances chimiques dangereuses. 150 ans d'histoire industrielle ont été marqués par leurs luttes pour de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité et par le lourd tribut qu'ils continuent de payer à une industrie trop intéressée par ses seuls profits. Mais, en aval de la chimie, lorsque l'information sur les risques s'est déjà égarée, d'autres salariés ignorent tout de l'exposition qu'ils subissent. Plus loin encore de l'industrie, les employés de bureau ne sont pas à l'abri car l'air d'un bureau est vicié des additifs

persistants incorporés dans les équipements électroniques et les mobiliers synthétiques. Enfin, tout en bas, les travailleurs des industries de l'environnement, dans les centres de tri, les décharges, les incinérateurs et les stations d'épuration portent le fardeau de tout ce qui peut exister de toxique dans notre production et notre consommation.

D'après une étude récente du Ministère de l'emploi, ***ce sont au moins 366 000 salariés qui sont directement concernés par l'exposition à des substances mutagènes ou reprotoxiques.*** La solution pour le lobby chimique, c'est d'obliger les salariés à porter la responsabilité de la protection de leur santé via des équipements de protection individuelle tels que masques et combinaisons. Malgré le coût humain de l'amiante, les leçons n'ont pas été tirées et la nécessité de parfois remettre en cause produits et procédés est toujours rejetée par le pouvoir économique industriel. De la même manière, ce dernier fait barrière à la circulation de l'information dans toute la chaîne de production, maintenant dans une ignorance dangereuse les salariés de la chimie et de son aval, au nom du secret commercial, tandis que la médecine du travail reste une caricature de soumission à ces intérêts privés.

Plus d'informations :

[www.etuc.org](http://www.etuc.org)

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

### **Droits des consommateurs**

Le système actuel ne garantit au consommateur aucun accès à l'information complète sur les ingrédients qui composent ses produits et biens de consommation. Et pour cause .. il ne garantit pas non plus l'absence de substances dangereuses. Cancérogènes et perturbateurs hormonaux sont légions dans notre consommation sous prétexte qu'ils sont présents dans des concentrations considérées sûres pour la santé. En l'absence d'information sur la plupart des substances chimiques et dans l'état actuel de notre évaluation toxicologique, ce n'est que poudre aux yeux. En réalité, si l'alimentation est très certainement la contribution la plus importante à notre contamination corporelle (via la pollution persistante et l'usage massif de pesticides dans notre pays), les biens de consommation sont aussi un vecteur de pollution intérieure de notre logement. ***La seule garantie future pour le consommateur, c'est que la règle générale soit l'absence de substances dangereuses dans les produits et qu'en cas d'exception, celle-ci soit signalée sur l'étiquetage pour permettre le choix informé du consommateur.***

Plus d'informations :

[www.chemical-cocktail.org](http://www.chemical-cocktail.org)

[www.greenpeace.fr/vigitox/produits.php](http://www.greenpeace.fr/vigitox/produits.php)

### **Gestion des eaux usées et des déchets**

Le principal obstacle à une gestion vraiment écologique de nos eaux usées et de nos déchets reste la présence d'éléments toxiques quasi-indestructibles qui empêchent la valorisation agronomique des boues de station d'épuration, la production de compost sain à partir des déchets, le recyclage ou d'autres formes de valorisation non thermique. La loi sur les déchets de 1992 avait parmi ses objectifs la réduction de leur caractère toxique, ***c'est le moment ou jamais d'y parvenir et de nous libérer des nuisances écologiques et socio-économiques des décharges et des incinérateurs.***

Plus d'informations :

[www.cniid.org](http://www.cniid.org)

[www.france-incineration.org](http://www.france-incineration.org)

### **Economie**

Le lobby de l'industrie chimique s'oppose à toute réforme pour des raisons qu'elle qualifie de « préservation de l'économie et de la compétitivité européennes ». Mais de quelle économie parle-t-on ? Les impacts sanitaires tels que les maladies professionnelles, la part environnementale des cancers et autres maladies chroniques, les coûts de gestion du danger et de traitement des déchets, les scandales de consommation, les coûts de dépollution, les impacts réguliers sur toutes les activités économiques dépendantes de l'environnement (agriculture, pêche, aquaculture, loisirs, etc.) et tout ce qui n'est pas chiffrable, comme la vie d'un être humain ou le respect de son intégrité physique, la disparition d'une espèce vivante ou la destruction d'un écosystème, tout cela ne fait-il pas partie de l'économie ? ***La différence, c'est que ces coûts là bien que générés par l'industrie chimique sont portés par l'ensemble de la société et des contribuables. Par ailleurs, il est faux qu'une réglementation plus stricte nuirait à l'économie privée et même aux intérêts des industries chimiques.***

[www.etuc.org](http://www.etuc.org)

[www.reachplus.org](http://www.reachplus.org)

[www.vigitox.org](http://www.vigitox.org)

### **Développement durable et chimie verte**

Le défi du développement durable, une économie respectueuse de l'environnement et de la santé capable de satisfaire nos besoins actuels sans infirmer ceux des générations futures, n'a pas de réponses uniquement technologiques, mais aussi sociétales et démocratiques. Néanmoins, un pilier fondamental et urgent réside dans

une réforme des règles de production et de commercialisation des substances chimiques pour freiner et arrêter le processus destructif actuel et forcer l'économie à accoucher d'une industrie chimique moderne, en quête permanente d'innovations écologiques, non-dépendante des ressources fossiles, économes dans l'exploitation des ressources matérielles et se détournant de tout procédé de production avec des impacts irréversibles, ce que les experts désignent sous le terme de « chimie verte ». **La réforme chimique sera un premier pas dans cette direction à condition de reposer sur un principe fort de substitution et une approche de précaution.** Le principe de précaution, loin d'être un frein à l'innovation, est un outil de dialogue permanent entre la démocratie et la liberté d'entreprendre une activité économique, indispensable pour éviter des choix aux conséquences irréversibles pour l'écologie globale et l'avenir de l'humanité.

#### **Et les tests sur animaux ?**

Connaître réellement les dangers et risques de nos 100 000 substances chimiques va impliquer dans le système actuel, y compris après l'adoption de la réforme REACH, des tests toxicologiques sur des êtres vivants. Ce « modèle animal » est de plus en plus remis en question pour des raisons éthiques et scientifiques. ***D'autres modèles toxicologiques sont en cours de validation et il faut se mobiliser pour qu'ils se substituent peu à peu au modèle animal.*** Néanmoins, en l'état actuel, la réforme peut limiter les tests sur animaux si elle exige le partage de l'information entre industries et considère comme éliminatoires certaines propriétés chimiques (persistance, bio-accumulation), identifiables par des méthodes purement physico-chimiques, ce qui implique l'inutilité de pratiquer des tests sur animaux. Refuser REACH au nom de la défense animale serait absurde car, en l'état, c'est l'ensemble de la biodiversité et des êtres humains qui constituent les cobayes d'un laboratoire d'échelle planétaire.

Plus d'informations :

[www.antidote-europe.org](http://www.antidote-europe.org)

<http://ecvam.jrc.it>

## **1.4. Les principales améliorations à apporter au texte de la Commission**

- 1. Une autorisation pour l'utilisation de "substances chimiques extrêmement préoccupantes" ne doit être accordée qu'en l'absence d'alternative plus sûre et que si l'utilisation de telles substances est essentielle pour la société. Nous pensons que le principe de substitution doit être obligatoire dans le cadre de ce processus.**

L'échappatoire relative à la "maîtrise valable" des risques doit être supprimée de la réforme législative [article 57.2]. Elle est absurde puisque la procédure d'autorisation ne concerne justement que les substances dont les propriétés dangereuses ne permettent aucune « maîtrise » pertinente. Tant que cette échappatoire figurera dans la procédure d'Autorisation de REACH, il demeurera impossible d'obtenir de l'industrie un aperçu clair des substances dont l'utilisation doit être rapidement diminuée ou qui doivent être tout simplement abandonnées ; des alternatives plus sûres continueront d'être ignorées, malgré leur disponibilité et la faisabilité économique de leur mise en œuvre, et soustraites aux fabricants en aval de l'industrie chimique, tandis que les enfants, les travailleurs, les consommateurs et l'environnement continueront à être exposés à des risques inacceptables.

- 2. Les procédures d'enregistrement doivent combler les lacunes existant dans les informations en matière de sécurité**

Dans la proposition de nouvelle réglementation, 20.000 substances chimiques échappent à l'évaluation sur le plan de la sûreté. Les trois tests (ne portant pas sur des animaux) retirés des demandes d'enregistrement pour les substances chimiques commercialisées à raison de 1 à 10 tonnes par an doivent être réintégrés dans la législation de telle sorte à fournir des informations suffisantes permettant d'évaluer le danger de ces substances. Faute d'information suffisante, incluant des tests de biodégradabilité et des informations relatives à l'exposition, les substances chimiques ne peuvent pas être classées selon leur dangerosité et être soumises à des actions de contrôle le cas échéant. Il est également nécessaire que toutes les substances couvertes par REACH fassent l'objet d'un *rapport de sûreté chimique*. Enfin un devoir de vigilance doit s'appliquer à tous les producteurs et importateurs de substances chimiques (couvertes ou non par REACH) pour garantir qu'en cas de problème futur l'ignorance ne serve pas d'alibi juridique au non-exercice de leur responsabilité.

- 3. L'information donnée par l'industrie doit faire l'objet d'un contrôle de qualité indépendant**

REACH fournit à l'industrie une occasion unique de prendre ses responsabilités en matière de sécurité des substances chimiques. Pour que ceci soit efficace, des audits et contrôles de qualité s'imposent pour garantir la fiabilité des informations fournies. La qualité de tous les dossiers d'enregistrement devrait être contrôlée par un

tiers indépendant, sans conflit d'intérêts, et 5% au moins de tous les dossiers d'enregistrement doivent être évalués par les autorités nationales.

#### **4. Les substances chimiques utilisées dans les articles importés doivent être soumises aux mêmes demandes d'information que les articles fabriqués à l'intérieur de l'Union européenne (UE)**

Les faibles exigences de la proposition actuelle pourraient permettre à des industries hors de l'UE d'importer des articles contenant des substances chimiques non enregistrées sous REACH, au détriment des consommateurs qui ne seront pas protégés efficacement des substances chimiques nocives contenues dans les produits importés. Ceci pourrait aussi être néfaste pour garantir une concurrence équitable à certains secteurs de l'industrie manufacturière de l'UE. L'Europe est le plus grand marché au monde et REACH, plutôt qu'une barrière commerciale déguisée, doit participer à la définition de nouvelles normes internationales en matière de sûreté chimique qui bénéficieront à la santé, la sécurité et l'environnement des pays d'exportation vers l'UE où les conditions de production sont souvent déplorable.

#### **5. L'information doit être publiquement disponible et en suffisance**

Si suffisamment d'informations sont rendues disponibles au public, les tierces parties pourront juger elles-mêmes les risques liés aux substances chimiques qu'elles utilisent. Les utilisateurs de substances chimiques doivent pouvoir choisir entre différentes alternatives, et les consommateurs doivent être informés de la présence de substances chimiques dangereuses dans les produits. La liste des informations non-confidentielles reprise dans REACH doit de ce fait être étendue de telle sorte à y inclure les noms de ceux qui introduisent un dossier d'enregistrement, les tonnages commercialisés et l'information relative à l'exposition. Ces informations doivent être transmises à l'ensemble de la chaîne de fabrication pour permettre aux détaillants et consommateurs de savoir si des substances chimiques dangereuses sont présentes dans les articles finis. La procédure d'obtention de l'information émanant de l'agence chimique est actuellement longue et inefficace. Elle doit être rationalisée et améliorée pour permettre un accès simple et rapide des parties prenantes, en accord avec la convention d'Aarhus.

## **SECTION 2 : AGIR !**

### **2.1. Comment m'impliquer ?**

Vous trouverez ci-dessous des conseils pratiques pour agir directement sur les personnes en charge du dossier REACH dans les 3 institutions européennes : Parlement (vos élus à Bruxelles/Strasbourg), Conseil (les représentants du gouvernement français) et Commission (les hauts fonctionnaires européens). Malheureusement, le travail de sappe du lobby chimique et de l'administration Bush est tel qu'une action de votre part est nécessaire sur ces 3 niveaux. Vous pouvez vous servir :

- des propositions type d'introduction de courrier pour chaque institution, en copier/coller ou en les recopiant à la main,
- des demandes figurant ci-dessus parmi les « principales améliorations à apporter à REACH »
- des préoccupations parmi celles évoquées dans « Pourquoi m'impliquer ? »
- des dessins humoristiques figurant en fin de guide pour fabriquer vos propres cartes postales ou illustrer votre courrier ou votre email
- Enfin, diffusez ce guide largement à vos proches et à vos collègues. Souvenez-vous que les lobbys industriels emploient 15 000 personnes à Bruxelles pour défendre leurs intérêts.

| <b>INSTITUTION</b>                | <b>QUAND FAIRE PRESSION ?</b>                          |
|-----------------------------------|--|
| CONSEIL (gouvernement/ministères) | Sans interruption d'octobre à début décembre           |
| PARLEMENT (députés français)      | Intense entre 24 octobre et 14 novembre                |
| COMMISSION                        | Une seule fois à votre choix entre octobre et décembre |

## 2.2. Agir sur les députés français du Parlement européen

*Le Parlement européen se prononcera en 1ere lecture lors de la séance plénière qui se tiendra du 14 au 17 novembre 2005 à Strasbourg.*

Si vous avez accès à internet, c'est très simple, rendez-vous sur [www.chemicalreaction.org](http://www.chemicalreaction.org) un site multilingue créé pour unir les citoyens européens et leur faciliter une action de lobbying direct sur les députés de leurs choix, le tout en quelques clicks.

Toutefois, plus l'action est personnalisée et variée, plus elle est efficace. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des députés français de Bruxelles, région par région. Passez leur un coup de fil, envoyez un fax ou prenez rendez-vous car ils ont une permanence régulière dans leur région d'origine. Privilégiez les députés aux positions encore floues sur la réforme mais n'hésitez pas à encourager les autres qui ont pu se *perdre en route* depuis qu'ils ont été sondés par les ONG en 2004.

Les tableaux ci-dessous ont été construits en fonction des engagements communiqués à l'équipe de [www.chemicalreaction.org](http://www.chemicalreaction.org) entre mai et septembre 2004. L'analyse des discours actuels permet néanmoins de douter de l'engagement sincère de certains députés UMP. Ils font en effet partie au niveau européen du PPE (Parti Populaire Européen) dont les représentants ont multiplié les interventions pro-industries. N'hésitez pas à les questionner à ce sujet. **Certains députés comme Françoise Grossetête (UMP) et Anne Laperrouze (UDF) exercent des responsabilités particulières et vont influencer le vote de leurs colistiers. Ciblez les en priorité.**

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez envoyer un fax (voir listes) ou écrire un courrier, tous les députés ont la même adresse :

**Bâtiment Altiero Spinelli  
60, rue Wiertz  
B-1047 Bruxelles**

### **Proposition d'introduction de courrier :**

« Monsieur/Madame ...., vous allez bientôt vous prononcer sur le texte de REACH et les amendements proposés par les diverses commissions parlementaires. Je souhaite qu'à cet instant crucial vous ne perdiez pas de vue le pourquoi de REACH, les dangers de la dégradation de l'environnement, la contamination du fœtus et du lait maternel, l'exposition professionnelle aux cancérigènes, l'absence de sûreté des produits de consommation, tout cela appelle des réponses fermes et définitives. Je vous invite à choisir toutes les options qui renforceront le texte de la commission et à rejeter toutes celles qui battent en retraite devant les exigences inacceptables de l'industrie chimique. En particulier, je vous demande de soutenir les demandes incontournables suivantes : ... »

+

**Ajouter ici les 5 demandes principales**

## ILE-DE-FRANCE

| NOM                        | POSITION  | COORDONNEES  |
|----------------------------|-----------|--|
| <b>Pervenche BERÈS</b>     | FAVORABLE | pberes@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5777 (tel)<br>+ 32 2 284 9777 (fax)   |
| <b>Paul Marie COÛTEAUX</b> | AMBIGUË   | pcouteaux@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5206 (tel)<br>+ 32 2 284 9206 (fax)  |
| <b>Marielle DE SARNEZ</b>  | FAVORABLE | mdesarnez@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5297 (tel)<br>+ 32 2 284 9297 (fax)  |
| <b>Harlem DÉsir</b>        | FAVORABLE | harlem.desir@free.fr<br>+ 32 2 284 5853 (tel)<br>+ 32 2 284 9853 (fax)   |
| <b>Anne FERREIRA</b>       | FAVORABLE | anferreira@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5193 (tel)<br>+ 32 2 284 9193 (fax)   |
| <b>Nicole FONTAINE</b>     | FAVORABLE | nfontaine@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5225 (tel)<br>+ 32 2 284 9225 (fax)  |
| <b>Patrick GAUBERT</b>     | FAVORABLE | <a href="http://www.patrickgaubert.net">www.patrickgaubert.net</a><br>+ 32 2 284 5156 (tel)<br>+ 32 2 284 9156 (fax)       |
| <b>Bernard LEHIDEUX</b>    | AMBIGUË   | <a href="mailto:blehideux@europarl.eu.int">blehideux@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5547 (tel)<br>+ 32 2 284 9547 (fax) |
| <b>Marine LE PEN</b>       | AMBIGUË   | <a href="mailto:marinelepen@yahoo.fr">marinelepen@yahoo.fr</a><br>+ 32 2 284 5709 (tel)<br>+ 32 2 284 9709 (fax)           |
| <b>Alain LIPIETZ</b>       | FAVORABLE | <a href="http://www.lipietz.net">www.lipietz.net</a><br>+ 32 2 284 5207 (tel)<br>+ 32 2 284 9207 (fax)                     |
| <b>Gilles SAVARY</b>       | FAVORABLE | gsavary@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5420 (tel)<br>+ 32 2 284 9420 (fax)  |
| <b>Pierre SCHAPIRA</b>     | AMBIGUË   | pierre.schapira@mairie-paris.fr<br>+ 32 2 284 5791 (tel)<br>+ 32 2 284 9791 (fax)  |
| <b>Jacques TOUBON</b>      | AMBIGUË   | jtoubon@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5166 (tel)<br>+ 32 2 284 5166 (fax)  |
| <b>Francis WURTZ</b>       | FAVORABLE | fwurtz@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5106 (tel)<br>+ 32 2 284 5106 (fax)   |

**EST**

|                                |                  |  |
|--------------------------------|------------------|--|
| <b>Jean Marie BEAUPUY</b>      | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:jmbeaupuy@europarl.eu.int">jmbeaupuy@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5354 (tel)<br>+ 32 2 284 9354 (fax)   |
| <b>Joseph DAUL</b>             | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:jdaul@europarl.eu.int">jdaul@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5525 (tel)<br>+ 32 2 284 9525 (fax)           |
| <b>Bruno GOLLNISCH</b>         | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:bgollnisch@europarl.eu.int">bgollnisch@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5265 (tel)<br>+ 32 2 284 9265 (fax) |
| <b>Nathalie GRIESBECK</b>      | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:ngriesbeck@europarl.eu.int">ngriesbeck@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5391 (tel)<br>+ 32 2 284 9391 (fax) |
| <b>Benoît HAMON</b>            | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:bhamon@europarl.eu.int">bhamon@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5476 (tel)<br>+ 32 2 284 9476 (fax)         |
| <b>Adeline HAZAN</b>           | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:ahazan@europarl.eu.int">ahazan@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5158 (tel)<br>+ 32 2 284 9158 (fax)         |
| <b>Marie Anne ISLER-BEGUIN</b> | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:maisler@europarl.eu.int">maisler@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5572 (tel)<br>+ 32 2 284 9572 (fax)       |
| <b>Véronique MATHIEU</b>       | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:vmathieu@europarl.eu.int">vmathieu@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5220 (tel)<br>+ 32 2 284 9220 (fax)     |
| <b>Catherine TRAUTMANN</b>     | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:ctrautmann@europarl.eu.int">ctrautmann@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5425 (tel)<br>+ 32 2 284 9425 (fax) |
| <b>Pierre MOSCOVICI</b>        | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:pmoscovici@europarl.eu.int">pmoscovici@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5993 (tel)<br>+ 32 2 284 9993 (fax) |

## OUEST

| NOM                              | POSITION  | COORDONNEES  |
|----------------------------------|-----------|--|
| <b>Marie-Hélène AUBERT</b>       | FAVORABLE | <a href="mailto:mhaubert@europarl.eu.int">mhaubert@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5475 (tel)<br>+ 32 2 284 9475 (fax)       |
| <b>Roselyne BACHELOT-NARQUIN</b> | FAVORABLE | <a href="mailto:rbachelot@europarl.eu.int">rbachelot@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5630 (tel)<br>+ 32 2 284 9630 (fax)     |
| <b>Ambroise GUELLEC</b>          | AMBIGUË   | <a href="mailto:aguellec@europarl.eu.int">aguellec@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5520 (tel)<br>+ 32 2 284 9520 (fax)       |
| <b>Stéphane LE FOLL</b>          | FAVORABLE | <a href="mailto:slefol@europarl.eu.int">slefol@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5495 (tel)<br>+ 32 2 284 9495 (fax)           |
| <b>Philippe MORILLON</b>         | AMBIGUË   | <a href="mailto:pmorillon@europarl.eu.int">pmorillon@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5506 (tel)<br>+ 32 2 284 9506 (fax)     |
| <b>Bernard POIGNANT</b>          | FAVORABLE | <a href="mailto:bpoignant@europarl.eu.int">bpoignant@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5405 (tel)<br>+ 32 2 284 9405 (fax)     |
| <b>Marie-Line REYNAUD</b>        | FAVORABLE | <a href="mailto:mlreynaud@europarl.eu.int">mlreynaud@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5360 (tel)<br>+ 32 2 284 9360 (fax)     |
| <b>Yannick VAUGRENARD</b>        | FAVORABLE | <a href="mailto:yvaugrenard@europarl.eu.int">yvaugrenard@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5113 (tel)<br>+ 32 2 284 9113 (fax) |
| <b>Bernadette VERGNAUD</b>       | FAVORABLE | <a href="mailto:bvergnaud@europarl.eu.int">bvergnaud@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5210 (tel)<br>+ 32 2 284 9210 (fax)     |
| <b>Philippe de VILLIERS</b>      | AMBIGUË   | <a href="mailto:mpf@mpf-villiers.com">mpf@mpf-villiers.com</a><br>+ 32 2 284 5895 (tel)<br>+ 32 2 284 9895 (fax)               |

## NORD-OUEST

| NOM                           | POSITION         | COORDONNEES  |
|-------------------------------|------------------|--|
| <b>Jean-Louis BOURLANGES</b>  | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:jlbourlanges@europarl.eu.int">jlbourlanges@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5876 (tel)<br>+ 32 2 284 9876 (fax) |
| <b>Jean Louis COTTIGNY</b>    | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:jlcottigny@europarl.eu.int">jlcottigny@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5703 (tel)<br>+ 32 2 284 9703 (fax)     |
| <b>Brigitte DOUAY</b>         | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:bdouay@europarl.eu.int">bdouay@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5786 (tel)<br>+ 32 2 284 9786 (fax)             |
| <b>Hélène FLAUTRE</b>         | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:hflautre@europarl.eu.int">hflautre@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5364 (tel)<br>+ 32 2 284 9364 (fax)         |
| <b>Jean-Paul GAUZÈS</b>       | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:jpgauzes@europarl.eu.int">jpgauzes@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5700 (tel)<br>+ 32 2 284 9700 (fax)         |
| <b>Jacky HENIN</b>            | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:jhenin@europarl.eu.int">jhenin@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5180 (tel)<br>+ 32 2 284 9180 (fax)             |
| <b>Fernand LE RACHINEL</b>    | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:flerachinel@europarl.eu.int">flerachinel@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5183 (tel)<br>+ 32 2 284 9183 (fax)   |
| <b>Marie-Noëlle LIENEMANN</b> | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:mn-lienemann@wanadoo.fr">mn-lienemann@wanadoo.fr</a><br>+ 32 2 284 5102 (tel)<br>+ 32 2 284 9102 (fax)           |
| <b>Vincent PEILLON</b>        | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:vpeillon@europarl.eu.int">vpeillon@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5312 (tel)<br>+ 32 2 284 9312 (fax)         |
| <b>Tokia SAÏFI</b>            | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:tsaifi@europarl.eu.int">tsaifi@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5562 (tel)<br>+ 32 2 284 9562 (fax)             |
| <b>Henri WEBER</b>            | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:hweber@europarl.eu.int">hweber@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5788 (tel)<br>+ 32 2 284 9788 (fax)             |

## OUTRE-MER

| NOM                        | POSITION       | COORDONNEES  |
|----------------------------|----------------|--|
| <b>Jean-Claude FRUTEAU</b> | <b>AMBIGUË</b> | <a href="mailto:jcfruteau@europarl.eu.int">jcfruteau@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5745 (tel)<br>+ 32 2 284 9745 (fax) |
| <b>Margie SUDRE</b>        | <b>AMBIGUË</b> | <a href="mailto:msudre@europarl.eu.int">msudre@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5473 (tel)<br>+ 32 2 284 9473 (fax)       |
| <b>Paul VERGES</b>         | <b>AMBIGUË</b> | <a href="mailto:pverges@europarl.eu.int">pverges@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5124 (tel)<br>+ 32 2 284 9124 (fax)     |

## MASSIF CENTRAL-CENTRE

| NOM                          | POSITION         | COORDONNEES  |
|------------------------------|------------------|--|
| <b>Jean-Pierre AUDY</b>      | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:jpaudy@europarl.eu.int">jpaudy@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5126 (tel)<br>+ 32 2 284 9126 (fax)         |
| <b>Bernadette BOURZAI</b>    | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:bbourzai@europarl.eu.int">bbourzai@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5432 (tel)<br>+ 32 2 284 9432 (fax)     |
| <b>Marie-Hélène DESCAMPS</b> | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:mhdescamps@europarl.eu.int">mhdescamps@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5730 (tel)<br>+ 32 2 284 9730 (fax) |
| <b>Janelly FOURTOU</b>       | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:jfourtou@europarl.eu.int">jfourtou@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5150 (tel)<br>+ 32 2 284 9150 (fax)     |
| <b>Catherine GUY-QUINT</b>   | <b>FAVORABLE</b> | <a href="mailto:c.guyquint@wanadoo.fr">c.guyquint@wanadoo.fr</a><br>+ 32 2 284 5931 (tel)<br>+ 32 2 284 9931 (fax)           |
| <b>André LAIGNEL</b>         | <b>AMBIGUË</b>   | <a href="mailto:alaignel@europarl.eu.int">alaignel@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5935 (tel)<br>+ 32 2 284 9935 (fax)     |

**SUD-EST**

| NOM                           | POSITION  | COORDONNEES  |
|-------------------------------|-----------|--|
| <b>Jean-Luc BENNAHMIA</b>     | FAVORABLE | <a href="mailto:jlbennahmias@europarl.eu.int">jlbennahmias@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5574 (tel)<br>+ 32 2 284 9574 (fax) |
| <b>Guy BONO</b>               | FAVORABLE | <a href="mailto:Gbono@europarl.eu.int">Gbono@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5424 (tel)<br>+ 32 2 284 9424 (fax)               |
| <b>Marie-Arlette CARLOTTI</b> | FAVORABLE | <a href="mailto:macarlotti@europarl.eu.int">macarlotti@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5789 (tel)<br>+ 32 2 284 9789 (fax)     |
| <b>Thierry CORNILLET</b>      | FAVORABLE | <a href="mailto:tcornillet@europarl.eu.int">tcornillet@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5579 (tel)<br>+ 32 2 284 9579 (fax)     |
| <b>Claire GIBAUT</b>          | AMBIGUË   | <a href="mailto:claire.gibault@wanadoo.fr">claire.gibault@wanadoo.fr</a><br>+ 32 2 284 5613 (tel)<br>+ 32 2 284 9613 (fax)       |
| <b>Françoise GROSSETÊTE</b>   | AMBIGUË   | <a href="mailto:fgrossetete@europarl.eu.int">fgrossetete@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5952 (tel)<br>+ 32 2 284 9952 (fax)   |
| <b>Jean-Marie LE PEN</b>      | AMBIGUË   | <a href="http://www.frontnational.com">www.frontnational.com</a><br>+ 32 2 284 5720 (tel)<br>+ 32 2 284 9720 (fax)               |
| <b>Patrick LOUIS</b>          | AMBIGUË   | <a href="mailto:patrick-louis@wanadoo.fr">patrick-louis@wanadoo.fr</a><br>+ 32 2 284 5961 (tel)<br>+ 32 2 284 9961 (fax)         |
| <b>Michel ROCARD</b>          | FAVORABLE | <a href="mailto:mrocard@europarl.eu.int">mrocard@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5785 (tel)<br>+ 32 2 284 9785 (fax)           |
| <b>Martine ROURE</b>          | FAVORABLE | <a href="mailto:mroure@europarl.eu.int">mroure@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5138 (tel)<br>+ 32 2 284 9138 (fax)             |
| <b>Lydia SCHENARDI</b>        | AMBIGUË   | <a href="mailto:lschenardi@europarl.eu.int">lschenardi@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5256 (tel)<br>+ 32 2 284 9256 (fax)     |
| <b>Ari VATANEN</b>            | AMBIGUË   | <a href="mailto:avatanen@europarl.eu.int">avatanen@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5995 (tel)<br>+ 32 2 284 9995 (fax)         |
| <b>Dominique VLASTO</b>       | AMBIGUË   | <a href="mailto:dvlasto@europarl.eu.int">dvlasto@europarl.eu.int</a><br>+ 32 2 284 5161 (tel)<br>+ 32 2 284 5161 (fax)           |

## SUD-OUEST

| NOM                         | POSITION       | COORDONNEES  |
|-----------------------------|----------------|--|
| <b>Kader ARIF</b>           | <b>AMBIGUË</b> | karif@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5170 (tel)<br>+ 32 2 284 9170 (fax)                |
| <b>Françoise CASTEX</b>     | <b>AMBIGUË</b> | frcastex@wanadoo.fr<br>+ 32 2 284 5129 (tel)<br>+ 32 2 284 9129 (fax)                  |
| <b>Jean-Marie CAVADA</b>    | <b>AMBIGUË</b> | jm cavada@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5367 (tel)<br>+ 32 2 284 9367 (fax)            |
| <b>Christine DE VEYRAC</b>  | FAVORABLE      | cdeveyrac@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5739 (tel)<br>+ 32 2 284 9739 (fax)            |
| <b>Alain LAMASSOURE</b>     | FAVORABLE      | alamassoure@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5706 (tel)<br>+ 32 2 284 9706 (fax)          |
| <b>Anne LAPERROUZE</b>      | <b>AMBIGUË</b> | alaperrouze@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5450 (tel)<br>+ 32 2 284 9450 (fax)          |
| <b>Jean-Claude MARTINEZ</b> | <b>AMBIGUË</b> | jcmartinez@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5968 (tel)<br>+ 32 2 284 9968 (fax)           |
| <b>Robert NAVARRO</b>       | <b>AMBIGUË</b> | rnavarro@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5421 (tel)<br>+ 32 2 284 9421 (fax)             |
| <b>Gérard ONESTA</b>        | FAVORABLE      | gonesta@europarl.eu.int<br>+ 32 2 284 5505 (tel)<br>+ 32 2 284 9505 (fax)              |
| <b>Béatrice PATRIE</b>      | FAVORABLE      | <u>aquitaine@beatrice-patrie.org</u><br>+ 32 2 284 5883 (tel)<br>+ 32 2 284 9883 (fax) |

## 2.3. Agir sur la position du gouvernement français au sein du Conseil européen

Dans notre pays, plusieurs ministères sont en charge du dossier pour définir la position gouvernementale, principalement celui de l'Ecologie (un peu mou) et celui de l'Industrie (franchement hostile), mais aussi le Ministère du Travail (le plus positif) et celui de la Santé (plutôt absent).

---

Harcelez le Ministère de l'Industrie qui, au lieu de travailler à la modernisation de notre industrie, protège les intérêts des éternels pollueurs et empoisonneurs, Total et Cie.

Ecrivez au ministre :

**M. François LOOS**

Ministère délégué à l'industrie

139 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

« Monsieur Loos, je ne pense pas que vous inscrirez l'industrie chimique française dans le développement durable en lui donnant des gages de laxisme gouvernemental et en tournant le dos aux enjeux environnementaux, sanitaires et de protection des travailleurs de la réforme REACH. En tant que citoyen/ne, électeur/trice, contribuable et consommateur/trice, je vous rappelle à vos devoirs. Je vous presse de défendre au sein du Conseil les exigences suivantes : »

---

Réveillez le Ministre de la Santé :

**M. Xavier BERTRAND**

Ministère de la Santé

8 avenue de Ségur - 75700 Paris

« Monsieur Bertrand, je pense que l'absence d'une position forte de votre part dans le débat sur REACH n'aide pas à faire avancer ce dossier dans le bon sens, celui de la protection de la santé publique que vous êtes censé promouvoir. Je ne vois pas non plus comment sans un REACH exigeant vous comptez nous sortir de la spirale du cancer ou défendre la santé de nos enfants. En tant que citoyen/ne et père/mère, je vous rappelle à vos devoirs. Je vous presse de défendre au sein du gouvernement les demandes suivantes : »

---

Poussez la Ministre de l'Ecologie :

**Mme Nelly OLIN**

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP

« Madame Olin, vous savez qu'il est crucial pour la protection de la biodiversité, pour une vraie politique de santé environnementale et pour une meilleure prévention de la toxicité des déchets et des rejets à la source de faire de REACH une réforme exigeante. Je vous invite à plus de fermeté et vous presse de défendre au sein du gouvernement les demandes suivantes : »

---

Et rappelez au Premier Ministre ses engagements (Plan Cancer, Plan National Santé Environnement, Plan Santé Travail) qui n'ont aucune chance d'aboutir sans un REACH fort.

**Secrétariat Général du Gouvernement**

57 rue de Varenne – 75007 Paris

« Monsieur de Villepin, tous les discours sur le développement durable et les engagements du gouvernement sur le Plan Cancer, le Plan National Santé Environnement et le Plan Santé Travail ne trouveront de réalisation concrète qu'en s'appuyant sur une réforme REACH exigeante. REACH peut par ailleurs aider l'industrie chimique à se moderniser et à s'inscrire de nouveau en phase avec la société au lieu de lui imposer des impacts

inacceptables et préoccupants pour l'avenir de nos enfants. Je vous presse de défendre au sein du Conseil de l'UE les demandes incontournables qui suivent : »

## 2.4. Agir sur la Commission européenne

En 1998, confronté à l'évidence de la crise chimique, le Conseil a demandé à la Commission de rédiger une réforme ambitieuse qui devait devenir REACH. Non seulement la Commission n'a pas été fidèle à ces demandes répétées par le Parlement en 2001 en soumettant, sous l'influence de l'industrie et de l'administration Bush, un sous-projet en octobre 2003 mais très récemment, elle vient même de compromettre les quelques avancées que REACH contenait malgré tout en reniant sa propre proposition de loi. Pour qui travaille la Commission ?

***Protestez contre cette dérive anti-démocratique et cet abus de pouvoir en reprenant le petit mot ci-dessous et en l'envoyant au Président de la Commission, Jose Manuel Barroso, au Commissaire à l'industrie, Günter Verheugen, au Commissaire à l'Environnement, Stavros Dimas, sans oublier de mettre en copie, le Commissaire nommé par la France, Jacques Barrot.***

Envoyez le mail ci-dessous à l'ensemble de ces adresses comme destinataires groupés :

[jose-manuel.barroso@cec.eu.int](mailto:jose-manuel.barroso@cec.eu.int)

[sg-web-president@cec.eu.int](mailto:sg-web-president@cec.eu.int)

[gunter.verheugen@cec.eu.int](mailto:gunter.verheugen@cec.eu.int)

[stavros.dimas@cec.eu.int](mailto:stavros.dimas@cec.eu.int)

[jaques.barrot@cec.eu.int](mailto:jaques.barrot@cec.eu.int) est à mettre en copie seulement

**Vous pouvez aussi le faxer sur le numéro général de la Commission : 00 32 2 2988551**

« Monsieur Barroso, Monsieur Verheugen, Monsieur Dimas, je ne comprends plus le rôle joué par la Commission européenne dans le dossier de la réforme REACH. La Commission a publié une proposition en octobre 2003 qui a déjà fait l'objet d'âpres débats et ne correspondait pas aux souhaits exprimés et aux ambitions fixées auparavant par le Parlement. Depuis, aucun texte n'a été autant analysé sous l'angle de ses impacts économiques et je me demande où sont passés dans ces discussions les enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux de REACH. Votre dernière intervention en amont du vote parlementaire et des décisions du Conseil est inacceptable et participe d'une dérive dangereuse pour le devenir de l'Union Européenne. Je veux que l'Union soit au service de ses citoyens et pas à celui de l'intérêt privé à court terme d'une poignée de firmes qui non contentes de polluer la planète et notre santé parviennent en plus à travers vous à polluer la démocratie. Je vous presse de ne plus intervenir dans ce dossier si ce n'est pour garantir l'objectif du mandat accordé à la Commission, une protection élevée de la santé et de l'environnement des citoyens de l'Union. »

## 2.5 Remerciements

Nous vous remercions pour tout effort que vous pourrez apporter dans ces actions. Tout cela peut paraître fastidieux mais c'est malheureusement nécessaire tant que certains pouvoirs jouiront d'une influence gigantesque sur nos représentants politiques, souvent mal informés, parfois mal intentionnés mais jamais indifférents à l'opinion publique.

**Quelque soit le résultat des votes, nous, citoyens, n'aurons pas à rougir d'avoir été absents de cette bataille législative, l'une des plus importantes de ces dernières décennies, pour notre avenir et celui de nos enfants.**

## 2.6 Dessins pour courriers, emails et cartes postales

Attention : les dessins ci-dessous sont insérées dans des zones de texte et sont solidaires de leurs légendes pour une manipulation copier/coller plus facile. Insérez les dans vos courriers/fax/emails ou imprimez ces deux pages (19 et 20) en recto pour en faire des cartes postales au dos desquelles écrire adresse et message.

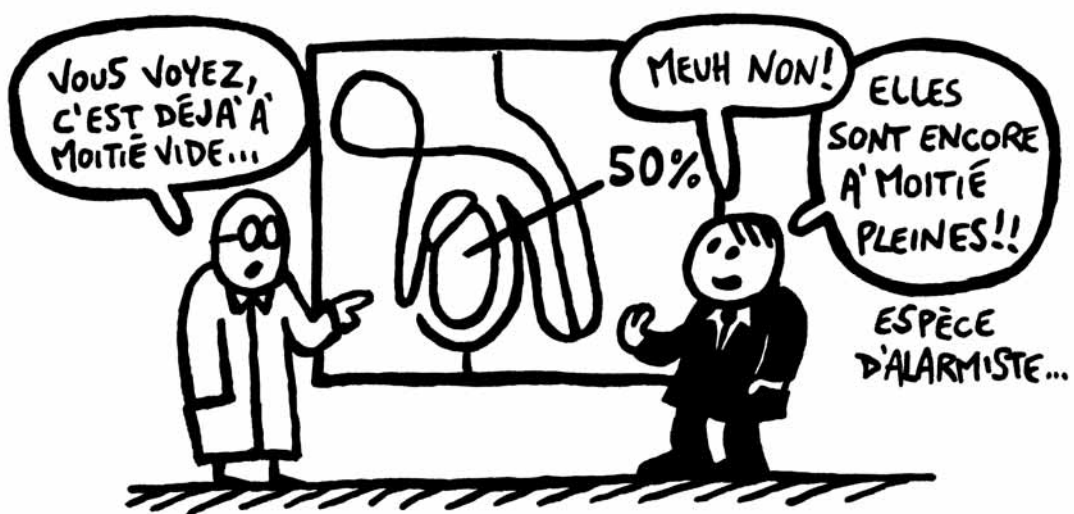
REACH DOIT METTRE FIN A LA POLLUTION DU FOETUS PAR L'INDUSTRIE CHIMIQUE



AGISSEZ ! RENFORCEZ REACH !

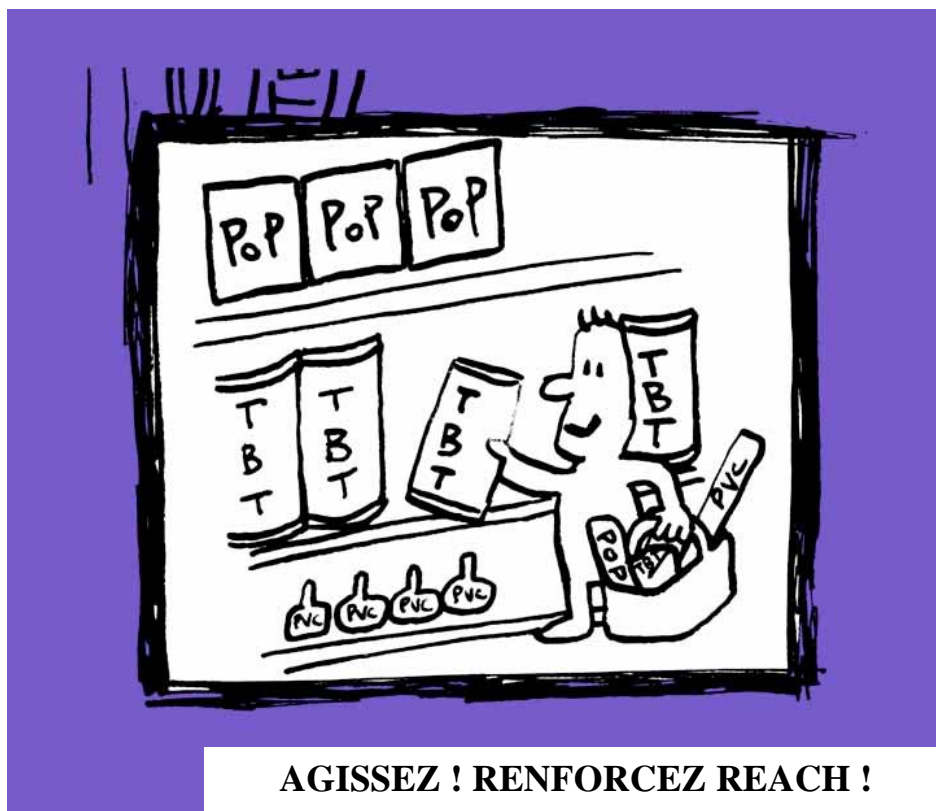
---

LE COMPTE DE SPERME A CHUTE DE 50% SUR 3 GENERATIONS



AGISSEZ ! RENFORCEZ REACH !

**NOS PRODUITS DE CONSOMMATION NOUS EXPOSENT AUX SUBSTANCES TOXIQUES**



**AGISSEZ ! RENFORCEZ REACH !**